
Séance du 03 mars 2016

Nombre de membres

en exercice : 8

présents : 7

votants : 7

Date de la convocation du conseil : 26 février 2016

L'an deux mil seize, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lorges, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Elizabeth HUGUET, Maire.

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, MM. BACHELLIER Eric, DENIS Bruno, FROMET Mathieu, GAUTHIER Hugues, TASSIN Gérard, VAYSSET Jean-Paul

Absent excusé : M. DA SILVA Jean

Secrétaire de séance : M. Hugues GAUTHIER

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2016

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2. Compte rendu des participations aux diverses réunions

- Inspection académique contre la fermeture de classe à Talcy
- Conseil Départemental : réunion d'information

3. Subventions aux associations

DELIBERATION 13/2016

Le Maire énumère au Conseil la liste des subventions accordées aux différentes associations établie sur le budget primitif 2016, chapitre 65, article 6574 :

Organisme	Montant voté
ADMR Oucques	579,70 €
APADVOR	30,00 €
Association loisirs et création St Léonard en Beauce	30,00 €
CAUE	57,15 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	120,00 €
Comité des loisirs Lorges Villemuzard	350,00 €
Fondation du patrimoine	50,00 €
Sapeurs pompiers	110,00 €
Souvenir français	40,00 €
Tour du Loir et Cher	45,00 €
UNRPA	575,00 €
TOTAL	1 986,85 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des montants ci-dessus.

4. Devis entreprise ROCHER pour l'entretien des espaces verts de la commune

DELIBERATION 14/2016

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Rocher pour l'entretien des espaces verts de la commune pour la période du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017.

Le montant total du devis s'élève à 9 731.00 € HT, soit 11 677.20 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Rocher mais décide de soustraire à ce devis la taille des ifs et du buis d'un montant HT de 1 442 €.

Le devis de M. ROCHER est donc accepté pour un montant HT 8 289.00 € soit TTC 9 946.80 €.

La taille des ifs et du buis sera envisagée en fonction de la croissance de ces arbres.

5. Devis entreprise VERGRACHT pour l'entretien de la commune

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

6. Approbation du compte de gestion 2015 dressé par M. BEVIERE, Receveur

DELIBERATION 15/2016

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

7. Approbation du compte administratif 2015

DELIBERATION 16/2016

Fonctionnement :

Dépenses : 162 254.17 Euros

Recettes : 312 162.83 Euros

Excédent de clôture : 149 908.76 Euros

Investissement :

Dépenses : 93 358.18 Euros

Recettes : 47 193.33 Euros

Déficit de clôture : - 46 164.85 Euros

Hors de la présence de Madame HUGUET, Maire, sous la présidence de M. TASSIN, le Conseil Municipal approuve avec à l'unanimité, le compte administratif 2015.

8. Affectation du résultat

DELIBERATION 17/2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif, présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	149 908.66 Euros
- un déficit cumulé d'investissement de	- 46 164.85 Euros
Restes à réaliser en recettes : 5 076.50 €	

Le Conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **au compte 1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) **41 088.35 €**
- **affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)** **108 820.31 €**
- **affectation du déficit reporté d'investissement (ligne 001)** **- 46 164.85 €**

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme ci-dessus.

Questions diverses

- fête de Noël – les Petits Ramoneurs
- 14 juillet
- Animation Pâques 2017
- Maison de M. Ziri

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Elizabeth HUGUET,

Les membres du Conseil Municipal :

BACHELLIER Eric	DA SILVA Jean	DENIS Bruno
FROMET Mathieu	GAUTHIER Hugues	TASSIN Gérard
	VAYSSET Jean-Paul	